



Canton de Dourdan Arrondissement de Palaiseau

MAIRIE DE COURSON MONTELOUP

Place des Tilleuls

(91680)

☎ 01 64 58 90 01

Monteloup.mairie@wanadoo.fr

<http://www.courson-monteloup.fr>



**COMPTE RENDU
CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE
DU NEUF MARS DEUX MILLE VINGT ET UN**

L'An Deux mille Vingt et un et le mardi neuf mars, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances,

Sous la Présidence de : Monsieur **ARTORÉ** Alain, Maire

Présents :

Messieurs **AUNAI** Nicolas, **CHARENTREUIL** Daniel, **GIARD** Jean-Claude, **LORETO** Steeve, et mesdames **ANTONIO** Evelyne, **ARTORÉ** Danièle, **BOUQUETY** Isabelle, **GOSELIN** Carole, **MONTEIRO** Delphine, **PAILLANCE** Chantal,

Absent :

Monsieur **GUEDON** Bernard

Monsieur **DUCHÊNE** Éric

Monsieur **HOARAU** Fabrice

Madame **SIMON** Emeline

Monsieur **LORETO** Steeve est nommé secrétaire de séance

OBJET:

- **DETR 2021**
- **Fonds de concours CCPL**
- **Subvention IEN (chaudière école)**
- **Tarif transmission documents**
- **Questions diverses**

Monsieur le Maire demande à ajouter une délibération supplémentaire :

Aide financière pour une famille Coursonnaise,

Monsieur le Maire informe du retrait de la délibération relative à la demande de la subvention auprès de l'IEN qui ne pourrait aboutir.

A l'unanimité le Conseil Municipal accepte ces deux demandes



Canton de Dourdan Arrondissement de Palaiseau

MAIRIE DE COURSON MONTELOUP

Place des Tilleuls

(91680)

☎ 01 64 58 90 01

Monteloup.mairie@wanadoo.fr

<http://www.courson-monteloup.fr>



DETR 2021

Créée par l'article 179 de la loi de finances pour 2011, la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) résulte de la fusion de la Dotation Globale d'Équipement (DGE) et de la Dotation de Développement Rural (DDR).

Monsieur le Maire expose que deux opérations peuvent être proposées :

- Installation d'une nouvelle chaudière pour l'école.
- Réfection de la toiture de la « petite grange »

1^{er} projet : il consiste en des travaux de l'installation d'une chaudière en remplacement de l'ancienne défectueuse, et du raccordement au gaz.

2^{eme} projet : Réfection de la toiture de la « petite grange », qui est utilisée pour les fêtes du village, et qui menace de s'écrouler

Ces travaux font partie des opérations éligibles à la DETR ; et il est proposé de les réaliser avec le bénéfice de cette subvention (à concurrence de 50%), le solde du financement restant à la charge de la commune.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré, décide de solliciter une subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux afin d'effectuer les travaux d'installation d'une alarme

Plan de financement :

Opération :	Montant HT	Année de Financement	Subvention DETR 50 %	Reste à charge de la Commune
Chaudière+ raccord gaz	11.666,67 +11.143,83=22810.50€	2021	11.405,25	11.405,25
Réfection toiture petite grange	12.498,14	2021	6.249,07	6.249,07

CCPL FONDS DE CONCOURS

Monsieur le Maire expose que selon le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L5214-15V, La CCPL a pris une délibération approuvant l'attribution de fonds de concours pour l'exercice 2020, sachant que la commune de Courson Monteloup assure le fonctionnement d'un ensemble de bâtiments communaux à vocation administrative et scolaire, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de demander un fonds de concours à la Communauté de Communes du Pays de Limours en vue de bénéficier d'une participation au financement des dépenses de fonctionnement des bâtiments communaux, à hauteur de 9.804 €. Et autorise le Maire à signer tous documents afférant à cette demande.

Horaires d'ouverture de la Mairie : lundi, mardi, jeudi de 16h à 18h ; vendredi de 15h à 17h ; samedi de 9h à 11h45



Canton de Dourdan Arrondissement de Palaiseau

MAIRIE DE COURSON MONTELOUP

Place des Tilleuls

(91680)

☎ 01 64 58 90 01

Monteloup.mairie@wanadoo.fr

<http://www.courson-monteloup.fr>



TARIF TRANSMISSION DOCUMENTS

Compte tenu de l'augmentation des demandes de copie de documents administratifs dans tous les domaines et en particulier dans l'urbanisme, il est proposé de fixer pour tout document administratif, les coûts de reproduction et d'envoi.

Il est proposé au conseil municipal de bien vouloir délibérer sur ce point.

A l'unanimité, le conseil municipal :

- Décide que les reproductions de tout document administratif seront payantes,
- Fixe comme suit le tarif de ces reproductions :
 - 0,18 € la photocopie A4 noir et blanc,
 - 0,22 € la photocopie A4 couleur,
 - 0,30 € la photocopie A3 noir et blanc,
 - 0,35 € la photocopie A3 couleur,
 - 3,6 € le tirage d'un plan noir et blanc,
 - 4 € le tirage d'un plan couleur,
- Dit que les frais d'envoi seront facturés au demandeur,
- Dit que le demandeur sera avisé préalablement du montant total des frais, et qu'il devra s'en acquitter par chèque libellé à l'ordre du trésor public, ou par espèces avant envoi du ou des documents administratifs demandés,

AIDE FINANCIERE FAMILLE COURSONNAISE

Une personne habitant la commune rencontre de graves difficultés financières. Tous les services sociaux ont été saisis pour lui venir en aide, cependant le versement des allocations lui revenant tarde à intervenir suite à la lenteur de l'Administration.

Monsieur le Maire propose que la commune octroie une subvention d'un montant de 820.80 € pour aider cette personne à régler ses factures ADMR et propose de prendre en charge ses repas jusqu'en juin 2021. Le Conseil Municipal après avoir délibéré, approuve la prise en charge de sa dette et des repas de cette personne jusqu'en juin 2021



Canton de Dourdan Arrondissement de Palaiseau

MAIRIE DE COURSON MONTELOUP

Place des Tilleuls

(91680)

☎ 01 64 58 90 01

Monteloup.mairie@wanadoo.fr

<http://www.courson-monteloup.fr>



QUESTIONS DIVERSES

SIREDOM

Monsieur CHAINTREUIL prend la parole pour alerter sur la situation financière du SIREDOM. Le SIREDOM s'occupe actuellement de la collecte et du traitement des déchets pour la commune. Le SITREVA lui gère la déchèterie de Briis Sous Forges.

La Cour Régionale des Comptes a été chargée d'établir un audit des comptes du SIREDOM et dans son rapport final elle met en évidence :

- Une organisation complexe et un sous-financement important,
- -une situation financière critique, masquée par des comptes non sincères,
- Un redressement financier qui passe par des mesures structurelles.

En Octobre 2020, le sous-financement du SIREDOM identifié et chiffré, portait sur près de 55M€, dont 43M€ de dettes certaines et 11M€ de risques contentieux à faire financer, selon leur nature et origine par carte de compétences, par tout ou partie des groupements adhérents au SIREDOM (Rapport de la CRC).

VACCINATION

A ce jour, tous les aînés de plus de 75 ans qui souhaitent se faire vacciner, ont reçu leur première dose et ont un RDV pour la deuxième.

MARCHÉ

Madame ARTORÉ présente le nouveau projet d'animation prévu dès le 26 mars prochain : un marché avec plusieurs commerçants sur la place de la mairie, tous les vendredis, de 14h à 18h (dans un premier temps couvre-feu oblige) puis nous le souhaitons, jusqu'à 20h afin de faciliter l'accès aux habitants qui rentrent tard.

Seront présents : marchand de fruits/légumes, boucher, fromager, marchand d'épices, rôtisseur, nous espérons un poissonnier...

Des commandes pourront être effectuées par téléphone et des livraisons à domicile seront proposées.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h45